

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°17 du 12 avril 2013**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°12**

**DÉCISION N° 1031/DEF/DCSCA/BGC/SRF**

portant nomination des membres du jury des concours internes de recrutement dans le corps des commissaires des armées en 2013.

*Du 19 février 2013*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps »*.

**DÉCISION N° 1031/DEF/DCSCA/BGC/SRF portant nomination des membres du jury des concours internes de recrutement dans le corps des commissaires des armées en 2013.**

*Du 19 février 2013*

NOR D E F E 1 3 5 0 4 8 0 S

---

*Référence de publication* : BOC N°17 du 12 avril 2013, texte 12.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 portant statut particulier du corps des commissaires des armées ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux concours internes de recrutement dans le corps des commissaires des armées,

Décide :

Art. 1er. Le jury des concours internes de recrutement dans le corps des commissaires des armées en 2013 est composé comme suit :

- président :

- Monsieur le commissaire général de 2<sup>e</sup> classe **Legendre** Emmanuel, chargé de mission pour l'école des commissaires des armées ;

- vice-président :

- Monsieur le commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe **Roux** Jean-Claude, affecté à l'inspection générale de l'air, bureau organisation-administration ;

- membres du jury :

- Monsieur le commissaire en chef de 2<sup>e</sup> classe **Meyer** Bruno, affecté à la direction centrale du service du commissariat des armées, sous-direction achats-soutien ;

- Monsieur le commissaire en chef de 2<sup>e</sup> classe **Mozgawa** Arnaud, affecté à la direction centrale du service du commissariat des armées, sous-direction finances-budget-comptabilité ;

- correcteurs et examinateurs :

- Madame le commissaire en chef de 2<sup>e</sup> classe **Le Du** Géraldine, chef du centre d'enseignement supérieur du commissariat de l'armée de terre, correctrice de l'épreuve de note administrative ;
  - Monsieur le commissaire en chef de 2<sup>e</sup> classe **Hubert** Alexandre, affecté à la direction centrale du service du commissariat des armées, sous-direction achats-soutien, correcteur de l'épreuve de note administrative ;
  - Madame **Pialoux** Albane, professeur des universités à l'université Paris IV, correctrice de l'épreuve de culture générale ;
  - Monsieur le commissaire principal **Bouloux** Anthony, affecté à la direction centrale du service du commissariat des armées, sous-direction réglementation-études juridiques, correcteur et examinateur de l'épreuve d'anglais ;
  - Monsieur **Colin** Frédéric, maître de conférences en droit public à l'université d'Aix-Marseille, correcteur de l'épreuve de droit public ;
  - Madame **Ronet** Delphine, maître de conférences en droit privé à l'université d'Aix-Marseille, correctrice de l'épreuve de droit privé ;
  - Monsieur **Roux** Vincent, professeur agrégé à l'université d'Aix-Marseille, correcteur des épreuves de sciences économiques et sciences de gestion ;
- secrétaire du jury :
- Madame le commissaire en chef de 2<sup>e</sup> classe **Theureau** Béatrice, affectée à la direction centrale du service du commissariat des armées, chef de la section recrutement-formation du bureau gestion des corps.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.